



Les syndicats face à la mondialisation

**Débat avec Jean-Christophe Le Duigou
Jeudi 16 novembre 2006**

Note d'orientation rédigée par Frédéric Gilli

Notice biographique :

Jean-Christophe Le Duigou est un dirigeant syndical et politique national qui a participé à tous les grands événements économiques et sociaux des dernières années. Il a notamment été le principal négociateur de la CGT sur la réforme des retraites.

Ancien directeur des impôts, il a été secrétaire national de la Fédération des Finances CGT de 1982 à 1992. En 1992, il devient responsable des questions économiques de la CGT. Il est aujourd'hui le numéro 2 de la confédération dont il prône l'ouverture et la modernisation.

Membre du PCF jusqu'en 1996, il a participé aux travaux de la section économique et aux efforts en faveur de l'intervention des salariés dans la gestion et de l'ouverture du mouvement social à l'Europe. Il est d'ailleurs l'un des co-fondateurs du think-tank Confrontations Europe.

Thème de l'intervention :

La France est très régulièrement sur le podium mondial pour les investissements étrangers sur son sol comme pour les investissements à l'étranger de ses entreprises. Les entreprises françaises se trouvent donc placées au cœur de la mondialisation. Phénomène d'ouverture de mondes continentaux les uns aux autres, cette période de l'histoire humaine se traduit, pour les entreprises par une compétition exacerbée, à la fois pour les marchés et pour les financements. Dans les trois pôles structurant la relation économique, actionnaire – salarié – consommateur, un certain nombre d'auteurs considèrent que la variable d'ajustement est ainsi très généralement devenue le salarié. Exemple éclairant, l'Union Européenne s'est initialement constituée en marché commun, puis a libéré les flux financiers avant de ne se tourner que récemment vers les questions sociales. La très forte diminution des marges de

manœuvre dont disposent les entreprises et la très grande réactivité que nécessite une économie extrêmement intégrée aux flux internationaux renouvellent les problèmes auxquels sont confrontés les syndicats, en témoigne la très récente création de la confédération syndicale internationale le 1^{er} novembre dernier à Vienne.

Le siècle qui s'ouvre renouvelle de deux façons la question sociale en mettant l'accent sur l'adaptabilité des organisations humaines et sur l'internationalisation des sociétés. C'est à la lumière de ces deux problématiques que nous souhaiterions discuter avec vous des enjeux qui traversent le monde syndical et plus généralement les sociétés européennes.

1/ Mondialisation et syndicalisme

- **Un syndicalisme européen ?** « Sociétés européennes », car, alors que l'intégration économique conduit à l'émergence de grands groupes continentaux, l'Europe syndicale semble en retrait. La CES s'est exprimée au moment du Traité Constitutionnel, mais les luttes sociales restent très nationales voire locales, y compris lorsqu'un plan social européen est annoncé. Ainsi, les entreprises, comme Bosch, jouent parfois de la concurrence entre les droits sociaux européens qu'aucune coordination syndicale ne vient pondérer. Pensez-vous que cela soit un problème et quelles évolutions imaginez-vous ou construisez-vous ?
- **Voies et moyens de l'internationalisme ouvrier ?** La mondialisation ouvre des perspectives de croissance réelles à des pays pauvres. Néanmoins, les bénéfices de cette croissance y sont mal répartis et, dans les pays occidentaux, leur concurrence conduit de fait à une contestation des coûts salariaux et des prélèvements obligatoires (le lien entre l'un et l'autre étant souvent fait). Dans ce contexte, les syndicats passent souvent pour défendre avant tout les intérêts des salariés nationaux souvent contre ceux des autres pays. Que reste-t-il de l'internationalisme ouvrier et quels sont ses réels pouvoirs et leviers d'action : ONU, OMC, BIT ou plus directement au sein des conseils d'administration des entreprises transnationales ? Percevez-vous la mondialisation comme une menace ou une chance ou considérez-vous que le débat ainsi présenté masque des transformations plus profondes dans les rapports de force sociaux ?

Assez naturellement, la question de la mondialisation nous conduit à considérer la question de la flexibilité et de la compétitivité des entreprises.

2/ Entreprises, salariés et syndicats

- **La « flexécurité » : comment conjuguer la flexibilité des entreprises et celle du citoyen qui a droit à un projet de vie ?** Ainsi qu'en témoigne l'explosion du recours à l'intérim, les salariés sont devenus une variable d'ajustement et les salaires sont perçus comme un coût plus qu'un investissement dans une personne. La précarité économique et sociale engendrée par ce fonctionnement conduit à d'importants déséquilibres sociaux qui mettent en péril la société, à commencer par ses parties les plus fragiles (dont les banlieues). Il est évident, comme l'a d'ailleurs rappelé Mme Parisot, que cela nuit à l'attractivité du pays et à la compétitivité de ses entreprises. Pour autant, il paraît difficile, alors que les entreprises doivent de plus en plus s'adapter à des conditions très changeantes que leur principal facteur de production soit un coût absolument fixe. Quadrature du cercle, le concept de « Flexécurité » ou de

« Sécurité Sociale Professionnelle » s'est largement diffusé dans le débat public et a largement été investi par la CGT. Que mettez-vous derrière ces termes et voyez-vous des clivages politiques et sociaux potentiels autour de la mise en application concrète de ce concept ? Jugez-vous que le droit du travail est désormais en décalage avec le contexte économique contemporain et selon quels principes envisageriez-vous son toilettage éventuel ?

- **Le dialogue social, parent pauvre de la vie dans l'entreprise ?** Un clivage, cela suppose une capacité à faire bouger les lignes par la négociation plus ou moins musclée. Nous avons reçu Jean Gandois qui disait craindre la tendance actuelle à la désyndicalisation et redoutait l'absence de dialogue social. Elle conduisait selon lui à une radicalisation des oppositions et au développement de syndicats imprévisibles, rappelant ainsi que le rôle d'un syndicat est à la fois de conduire des négociations mais aussi de structurer les mouvements de salariés. Dans de nombreuses entreprises, les syndicats sont aujourd'hui absents et quand ils sont présents leur position est souvent fragile et critiquée. Au quotidien, pensez-vous qu'il faille donner aux salariés un droit de regard plus important dans la gestion des entreprises ? En situation de crise, souhaitez-vous la généralisation du principe des accords majoritaires ?

Au-delà du cas de chaque entreprise, la place même des syndicats dans la société est interrogée : qu'un salarié puisse se voir refusé le droit de se syndiquer dans son entreprise est autant une traduction de nouveaux rapports salariaux qu'un témoignage clair de la faiblesse institutionnelle des syndicats et du syndicalisme.

3/ Les syndicats comme partenaires sociaux

- **Etat et partenaires sociaux, un impossible ménage à trois ?** La réforme des Retraites a profondément marqué le paysage syndical français à la fois par les prises de position des différentes centrales et par l'issue du conflit social qui a vu un gouvernement résister à une très forte manifestation de rue. Le retrait du CPE a peut-être rééquilibré les rapports de force, mais la question du champ de compétence des partenaires sociaux reste posé. Dans l'entreprise, faut-il privilégier les accords de branche ou d'entreprise à la loi ? Par ailleurs, à l'heure où les dépenses de santé explosent et où les droits ouverts se généralisent, la gestion des retraites ou de la sécurité sociale doivent-elles toujours passer par les partenaires sociaux plutôt que par le Parlement ?
- **Un syndicalisme de masse est-il nécessaire ?** Dans l'ensemble le syndicalisme français surprend par la faiblesse de ses troupes militantes, en particulier lorsqu'on les compare aux pays d'Europe du Nord. Pourquoi une telle faiblesse ? Le syndicalisme de masse vous paraît-il une condition *sine qua non* à l'existence d'un dialogue social assaini ? Comment, dans le cadre d'un très faible taux de syndicalisation, assurer un financement stable et clair des activités syndicales, à l'image de ce qui a été fait pour les partis politiques dans les années 1990 ? Quelles seraient, à votre avis, les mesures à prendre pour réconcilier les français dans leur ensemble avec le syndicalisme : faut-il rendre obligatoire l'adhésion à un syndicat ?